



**CSAL en formation spécialisée
du 01 juin 2023
Déclaration liminaire**

Monsieur le Président,

Il y a quelques mois, Solidaires Finances Publiques a réalisé une grande enquête auprès des agents et des agentes exerçant la mission de contrôle fiscal.

Les résultats de notre enquête mettent en lumière les difficultés rencontrées par les collègues dans l'exercice de leurs missions. Dans les réponses aux questions ouvertes qui correspondent à une expression spontanée et libre, les agents relatent un mal-être grandissant et se posent la question de leur devenir professionnel mais aussi personnel. Ce constat confirme ce que dénonce Solidaires Finances Publiques depuis des années : un manque de moyens juridiques; un manque de moyen humains; un manque de temps; un manque de moyens techniques; un manque de mutualisation et besoin de formation; des liens entre les services qui se déliment; une tension concernant les interventions sur place; un changement de paradigme qui affecte l'organisation et les conditions de travail; une perte de sens.

Par ailleurs l'observatoire interne 2023 de la DGFIP vient de rendre son verdict. Et la DGFIP n'a pas de quoi pavoiser. En plus d'une participation assez faible et déséquilibrée, le baromètre 2023 est très loin d'être favorable. Ces chiffres viennent conforter ce que nous dénonçons : la dégradation des conditions de travail, des évolutions à marche forcée et plus généralement la destruction de nos chaînes de travail. Les réformes incessantes, les nombreuses atteintes aux missions, aux structures, aux règles de gestion affectent les agents dans leur quotidien de travail.

Ce sont des signaux forts que l'administration doit prendre en considération autrement qu'en confiant à des dispositifs spécialisés (numéros verts cellule RH, et psychologique) le soin de prendre en charge les personnels dont les difficultés sont trop souvent assimilées à des déficiences personnelles ou à une incapacité à s'adapter à un environnement mouvant.

C'est le travail et son organisation qui sont à porter au débat, et ce sera précisément l'un des enjeux de la présente instance.

La formation spécialisée instituée au sein du comité social d'administration remplace, au niveau de chaque direction, les CHSCT interdirectionnels et départementaux. Elle sera amenée à discuter de tout ce qui relève de la protection de la santé physique et mentale des agents; de l'hygiène, de la sécurité des agents dans leur travail; de l'organisation du travail, du télétravail, des enjeux liés à la déconnexion et des dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques; de l'amélioration des conditions de travail et des prescriptions légales y afférentes. Nos discussions auront ainsi un champ bien plus large que celui de l'examen du budget alloué à la formation spécialisée.

C'est en ce sens que les élus de Solidaires Finances Publiques vous ont demandé d'ajouter à l'ordre du jour de la présente instance quatre points concernant :

- la présentation de la note d'orientation ministérielle Santé, Sécurité et conditions de travail. Rôle de l'animatrice de la politique Ministérielle de Prévention (APMP);
- la présentation de l'offre de formation en Santé et sécurité au travail;
- une information sur la compétence géographique des brigades toulousaines;
- un point sur les accidents de service, le registre santé sécurité au travail et les fiches de signalement.

Nous siégeons donc aujourd'hui avec un ordre du jour dense et participerons activement aux débats avec la démarche constante de relayer les attentes de nos collègues sur les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Mais nous ne pouvons entamer cette réunion sans souligner l'impréparation générale des sujets touchant au fonctionnement du dialogue social qui vient s'ajouter à une crise sociale d'une ampleur inédite.

Nous déplorons que la DGAFP n'ait pas jugé opportun de mettre à disposition, tant aux administrations qu'aux élus, les documents permettant d'enclencher le bon fonctionnement des nouvelles instances. A ce jour, nous constatons que le règlement intérieur est encore et toujours aux abonnés absents: 6 mois se sont écoulés depuis les élections professionnelles, 4 ans depuis la loi de transformation de la fonction publique, et toujours rien à l'horizon. Ce manque d'anticipation questionne évidemment sur l'attention portée au dialogue social dans la Fonction Publique. Au plan local en termes de méthode, nous souhaitons qu'à la mise à disposition des projets de règlements intérieurs par la DG, une réunion de travail soit organisée dans des délais permettant une réflexion sereine et un réel échange sur le sujet.

Transition toute trouvée pour évoquer la désignation des représentants du personnel au sein des comités médicaux, dont les modalités ont été portées à la connaissance des représentants des personnels par un message d'appel à candidature diffusé en urgence, à l'ensemble des agents, le mercredi 17/05 à 16h56.

Le décret définissant les nouvelles modalités de désignation des représentants amenés à siéger au sein des comités médicaux en formation plénière date du mois de mars 2022... Depuis la parution du texte, l'ensemble des organisations syndicales du ministère demande un groupe de travail sur le sujet. C'est dans une FAQ concernant la réforme des instances médicales mise à jour en avril 2023 que la DGAFP, sans avoir concerté les organisations syndicales de la Fonction publique, fixe les modalités de déclinaison du décret. Comme pour la mise en œuvre de la fusion des instances, la DGAFP programme des réformes, mais ne prend pas le temps de les décliner. Nous sommes encore une fois contraints à une réforme faite dans la précipitation et dans l'absence totale de concertation

alors que cette fameuse désignation doit se faire pour le 20 juin, avec l'enjeu que cela représente pour les personnels concernés.

Toujours en lien avec la mise en places des nouvelles instances, un mot du webinaire organisé par l'IGPDE relatif à la « formation » des membres des CSA et FS : en quoi cette opération peut-elle sérieusement être considérée comme une action de « formation » ? Les mots ont un sens... Dans un énième exercice de communication descendante, nous avons assisté à un ensemble de monologues auto satisfaits, absurdes en la forme et sonnante désespérément creux. Aucune réponse aux nombreuses questions posées sur le chat (sans langue de bois, faut-il y voir un lien ?) ni temps d'échange comme cela était annoncé. Nous serions curieux de connaître le montant facturé par le prestataire ainsi que le budget indirectement (masse salariale) dédié à cette opération de haute voltige.

Pour finir et revenir à des considérations plus concrètes concernant la présente instance, nous prenons acte de la note d'orientations ministérielles, notamment la déclaration en son avant-propos concernant la poursuite du développement de la culture ministérielle de prévention qui constitue un enjeu dépassant les obligations réglementaires. Gageons que nos débats puissent autant que possible contribuer à la mise en œuvre de mesures tangibles, pérennes et que le dialogue et la transparence trouvent toute leur place dans ce nouveau cadre.